


	<b>REGOLAMENTO GYMNASSE</b>	  
		<b>M 08.5.03</b> Rev.02 del 17/07/2024
		1/1

1. Il est interdit de pénétrer dans le gymnase ou d'utiliser le matériel mis à disposition sans la présence et l'autorisation d'un enseignant d'EPS.
2. Pour entrer dans le gymnase, il est indispensable de porter des chaussures propres, à semelle en caoutchouc, adaptées aux activités gymniques et sportives, et chaussées à l'intérieur des vestiaires. Il est interdit d'utiliser les mêmes chaussures que celles portées à l'extérieur du gymnase.
3. Il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons tant à l'intérieur du gymnase que dans les vestiaires.
4. Pendant la pause, il est interdit de pénétrer dans le gymnase et/ou de rester dans les vestiaires.
5. Les élèves doivent avoir un comportement civilisé et correct, et respecter les règles d'hygiène tant dans les vestiaires que dans le gymnase.
6. Utiliser les petits et grands équipements correctement, selon les instructions de l'enseignant d'EPS.
7. Il est interdit de sauter et de courir sur les gradins utilisés pour s'asseoir et assister aux activités.
8. À la fin du cours, les élèves désignés par l'enseignant d'EPS sont chargés de ranger le matériel utilisé dans l'espace de rangement.
9. À la fin du cours, l'enseignant d'EPS laissera aux élèves le temps de se changer. Il est interdit de s'attarder dans les vestiaires après la sonnerie ou de quitter le couloir du gymnase avant la sonnerie.
10. L'enseignant d'EPS est chargé d'aller chercher les élèves au début du cours dans leur salle de classe, et de les raccompagner en classe à la fin du cours.
11. Les transferts du gymnase vers les salles de classe et inversement doivent se faire dans le calme, sans perturber les cours qui se déroulent dans les autres salles/laboratoires.